

Après la déchèterie des Plaines-Roches en 2003, le canton de Neuchâtel aura une deuxième déchèterie intercommunale. Sous l'impulsion du Syndicat de la Châtellenie de Thielle, la déchèterie d'Entre-deux-Lacs a ouvert ses portes le 3 janvier 2007. Elle couvre un bassin de 8 communes neuchâteloises (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, Le Landeron, Marin-Epagnier, Saint-Blaise, Thielle-Wavre) comptant près de 20'000 habitants. Située sur l'emplacement de l'ancienne station d'épuration de Cornaux, à l'est du périmètre, la déchèterie intercommunale devrait permettre d'améliorer le taux de recyclage des déchets tout en diminuant les coûts de collecte. Nous faisons le point avec Jean-Michel Simonet, président du Syndicat de la Châtellenie de Thielle.

## Le canton de Neuchâtel se dote de déchèteries intercommunales. C'est au tour d'Entre-deux-Lacs

**FORUM DÉCHETS:** Le Syndicat de la Châtellenie de Thielle comprend 11 communes à cheval sur deux cantons. Les deux communes bernoises ne sont cependant pas parties prenantes de la déchèterie. Pourquoi ?

**Jean-Michel Simonet:** Lors de la votation de l'arrêté pour la construction de la future déchèterie, les deux communes bernoises (Gals et Gampelen) n'étaient pas encore membres à part entière du Syndicat, et n'ont donc pas pu voter. Pour le moment, elles ont décidé de conserver leurs propres déchèteries. La Neuveville, à la limite du périmètre, n'a pas encore pris de décision.

**FD:** Y a-t-il eu des difficultés à fédérer toutes les parties autour de ce projet ?

**JMS:** Il n'y a pas eu de grandes difficultés. Cependant, la suppression ou réduction du ramassage des déchets encombrants a suscité des discussions dans les communes qui assuraient un ramassage mensuel, par exemple. D'autre part, les coûts de fonctionnement animent toujours les débats. Il fal-

lait se mettre d'accord sur la somme forfaitaire par habitant. Celle-ci se monte à près de Sfr. 19.- par habitant.

**FD:** Neuchâtel favorise l'implantation de déchèteries intercommunales. Quels sont les avantages pour les parties ?

**JMS:** Les habitudes des citoyens ont bien changé ces deux dernières décennies. La notion de proximité a évolué et presque tous les ménages possèdent une voiture. Les gens s'organisent et optimisent aussi leurs déplacements en couplant approvisionnement et désapprovisionnement. Ainsi, une déchèterie collectant 22 types de déchets ménagers, facile d'accès, ouverte en continu et servie par un personnel compétent, répond aux besoins des usagers et augmentera la quantité et la qualité des matériaux récoltés.

**FD:** Est-ce que les systèmes de collecte communaux vont être supprimés ?

**JMS:** Partiellement oui. Les communes conservent le ramassage des ordures ménagères et des déchets compostables (même le verre et le papier pour



*La déchèterie sera ouverte 6 jours sur 7 du lundi au samedi. Une personne sera présente en permanence pour accueillir les usagers et les guider à bon escient.*

certaines communes). Les systèmes de ramassage porte à porte devraient diminuer en faveur de l'apport privé à la déchèterie. Toutefois, certaines communes vont maintenir une ou deux tournées annuelles pour les encombrants. Elles peuvent aussi améliorer ou implanter des écopoints.

**FD:** Quelles sont les solutions pour les personnes sans voiture ?

**JMS:** Le transport peut être effectué par des entreprises ou des associations contre rémunération. Mais je pense que l'entraide entre voisins pourra jouer un rôle important.

**FD:** Quels sont les objectifs en termes de taux de recyclage ?

**JMS:** Le taux de recyclage du canton de Neuchâtel n'atteint que 29%. L'objectif est d'arriver au niveau suisse (48%), voire de le dépasser.

**FD:** Comment seront informés les citoyens concernés ?

**JMS:** En plus des informations communales, le journal *Le Gouvernail* sera distribué en tout-ménage dans les communes concernées et contiendra toutes les informations utiles.



*La déchèterie couvre près de 5000 hectares. Elle se trouve proche d'une sortie d'autoroute, ainsi que de routes cantonales, ce qui en rend l'accès facile pour les automobilistes. Les habitations les plus éloignées se trouvent à environ 10 minutes (7 km).*

Propos recueillis par  
Anouchka Carrara, BIRD  
auprès de Jean-Michel Simonet  
Syndicat de la Châtellenie de Thielle  
jm.simonet@net2000.ch